

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 20 Juin 2019

2

TRA 002-20/06/19 CM

■ Approbation d'une gamme tarifaire événementielle métropolitaine et de la distribution de titres de transport métropolitains à l'occasion d'opérations de promotion de la mobilité

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire métropolitain est particulièrement attractif. A ce titre de très nombreuses manifestations culturelles, sportives et professionnelles (congrès) de niveau national sont régulièrement organisées sur le territoire.

La Métropole qui est très engagée dans le développement des mobilités alternatives et qui est, par ailleurs, souvent sollicitée par les organisateurs de ces manifestations, souhaite promouvoir ses offres de mobilité à l'occasion de ces événements.

Néanmoins, la Métropole n'est pas actuellement, en mesure de proposer des solutions de mobilité à l'échelle métropolitaine. En effet, il existe bien sur certains bassins de déplacement des produits tarifaires événementiels mais qui sont disparates et limités aux réseaux locaux hérités du passé.

Il est donc proposé d'approuver une gamme tarifaire métropolitaine événementielle jointe en annexe attractive sur la plan financier offrant, à l'occasion de ces événements, aux métropolitains et aux visiteurs la possibilité de découvrir l'ensemble du territoire en utilisant des solutions de mobilité alternatives multimodales.

Cette gamme tarifaire pourra être commercialisée pour répondre à des événements ou des opérations portés par la Métropole ou auxquels elle est associée en qualité de partenaire. Par ailleurs, Cette gamme sera systématiquement proposée aux organisateurs de congrès sur le territoire métropolitain.

Il convient de préciser que des offres tarifaires spécifiques pourront faire l'objet de délibérations particulières lorsque la Métropole accueille des événements majeurs de niveau international.

Par ailleurs, dans le cadre de la manifestation Marseille Provence Gastronomie 2019 la Métropole souhaite distribuer gratuitement à l'entrée de quelques stations de métro de Marseille des titres de transport le 28 juin prochain à partir de 15h qui seront utilisables jusqu'à la fin de la journée d'exploitation. Le coût de cette opération supporté par la Métropole s'élèvera à 18 000€ (13 000€ pour l'acquisition des titres et 5 000€ pour l'encodage des tickets pris en charge par la RTM).

Enfin, afin de promouvoir l'usage des transports publics sur le périmètre de la Métropole, dans le cadre de sa stratégie de conquête clientèle, cette dernière se donne la possibilité à l'occasion d'actions de marketing promotionnel et de communication, menées à l'initiative des services de la Métropole, de distribuer à titre gratuit des pass INTEGRAL découverte dans la limite de 3500 forfaits par an soit 2000 pass 24h et 1500 pass hebdomadaires.

Ces Pass permettent de découvrir l'ensemble des services de mobilité organisés par la Métropole sur son territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs modifiés
- L'information des Conseils de Territoire

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le territoire métropolitain est particulièrement attractif ;
- Qu'à ce titre de très nombreuses manifestations culturelles, sportives et professionnelles (congrès) de niveau national et international sont régulièrement organisées sur le territoire ;
- Que la Métropole qui est très engagée dans le développement des mobilités alternatives et qui est, par ailleurs, souvent sollicitée par les organisateurs de ces manifestations souhaite promouvoir ses offres de mobilité à l'occasion de ces événements ;
- Que la Métropole n'est pas actuellement, en mesure de proposer des solutions de mobilité à l'échelle de métropolitaine ;
- Que pour répondre à ces besoins, il est proposé d'approuver une gamme tarifaire attractive offrant, à l'occasion de ces événements, aux métropolitains et aux visiteurs la possibilité de découvrir l'ensemble du territoire en utilisant des solutions de mobilité alternatives multimodales ;
- Qu'également la Métropole souhaite à l'occasion d'opérations de marketing promotionnel et de communication faire découvrir l'offre de mobilité métropolitaine.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la gamme tarifaire événementielle métropolitaine et ses conditions d'utilisation jointes en annexe 1

Article 2 :

Est approuvée la distribution de titres gratuits permettant de circuler sur le réseau RTM lors de la manifestation Marseille Provence Gastronomie du 28 juin 2019 à partir de 15h jusqu'à la fin de l'exploitation du réseau

Article 3 :

Est approuvée la distribution à titre gratuit de pass INTEGRAL découverte dans la limite de 3500 forfaits par an soit 2000 pass 24h et 1500 pass hebdomadaires à l'occasion d'opération de marketing promotionnel et de communication organisés par la Métropole

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

APPROBATION D'UNE GAMME TARIFAIRE ÉVÈNEMENTIELLE MÉTROPOLITAINE ET DE LA DISTRIBUTION DE TITRES DE TRANSPORT MÉTROPOLITAINS À L'OCCASION D'OPÉRATIONS DE PROMOTION DE LA MOBILITÉ

Le territoire métropolitain est particulièrement attractif. A ce titre de très nombreuses manifestations culturelles, sportives et professionnelles (congrès) de niveau national sont régulièrement organisées sur le territoire.

La Métropole qui est très engagée dans le développement des mobilités alternatives et qui est, par ailleurs, souvent sollicitée par les organisateurs de ces manifestations, souhaite promouvoir ses offres de mobilité à l'occasion de ces événements.

Néanmoins, la Métropole n'est pas actuellement, en mesure de proposer des solutions de mobilité à l'échelle métropolitaine. En effet, il existe bien sur certains bassins de déplacement des produits tarifaires événementiels mais qui sont disparates et limités aux réseaux locaux hérités du passé.

Il est donc proposé d'approuver une gamme tarifaire métropolitaine événementielle joint en annexe attractive sur la plan financier offrant, à l'occasion de ces événements, aux métropolitains et aux visiteurs la possibilité de découvrir l'ensemble du territoire en utilisant des solutions de mobilité alternatives multimodales.

Cette gamme tarifaire pourra être commercialisée pour répondre à des événements ou des opérations portés par la Métropole ou auxquels elle est associée en qualité de partenaire. Par ailleurs, Cette gamme sera systématiquement proposée aux organisateurs de congrès sur le territoire métropolitain.

Il convient de préciser que des offres tarifaires spécifiques pourront faire l'objet de délibérations particulières lorsque la Métropole accueille des événements majeurs de niveau international.

Par ailleurs, dans le cadre de la manifestation Marseille Provence Gastronomie 2019 la Métropole souhaite distribuer gratuitement à l'entrée de quelques stations de métro de Marseille des titres de transport le 28 juin prochain à partir de 15h qui seront utilisables jusqu'à la fin de la journée d'exploitation. Le coût de cette opération supporté par la Métropole s'élèvera à 18 000€ (13 000€ pour l'acquisition des titres et 5 000€ pour l'encodage des tickets pris en charge par la RTM).

Enfin, afin de promouvoir l'usage des transports publics sur le périmètre de la Métropole, dans le cadre de sa stratégie de conquête clientèle, cette dernière se donne la possibilité à l'occasion d'actions de marketing promotionnel et de communication, menées à l'initiative des services de la Métropole, de distribuer à titre gratuit des pass INTEGRAL découverte dans la limite de 3500 forfaits par an soit 2000 pass 24h et 1500 pass hebdomadaires.

Ces Pass permettent de découvrir l'ensemble des services de mobilité organisés par la Métropole sur son territoire.

		24h	24h	24h	48h	72h	72h	72h	72h	5jours	5jours	5jours	5jours	7jours	7jours	7jours	7jours		
Offre de Transport public concernée	réseau RTM Bus Tramway Metro	5			24H x 2	10				14				17					
	Navettes maritimes RTM (yc Frioul)								15				20					25	
	Tous réseaux métropolitains		10	10				20	20	20		25	25	25		30	30	30	
	desserte Carreize Aéroport L37,L40,L91			10					10	10			10	10				10	10
	TER Métropolitain								10	10			13	13				17	17
Combinaison avec Modes doux	Forfait Vélo intégré								Illimité 72h				Illimité 5jours					Illimité 7jours	
	ForfaitTrottinette électrique intégré								1h				1h					1h	
Combinaison avec Autres modes	Forfait Auto partage intégré								1h				1h					1h	
Combinaison avec Services annexes	P+R ou Parking sur la durée du séjour								5										
	TYPE SUPPORT	BSC*	BSC*	BSC*	BSC*	BSC*	BSC*	CARTE	CARTE	BSC*	CARTE	CARTE	CARTE	BSC*	CARTE	CARTE	CARTE		
	PRIX	5	10	20		10	20	40	60	14	25	48	68	17	30	57	82		
	PRIX HORS TER	5	10	20		10	20	30	50	14	25	35	55	17	30	40	65		
	CONDITIONS																		

*Billet Sans Contact

VENTE SUR COMMANDE VIA INTERNET AVEC ENVOI A LA MAISON OU RECUPERATION DANS LA BOUTIQUE CHOISIE ACHAT VIA LE SITE D'INSCRIPTION DE L'ORGANISATEUR
 PLUSIEURS FORFAITS PEUVENT ETRE CUMULES SUR LA MEME CARTE POUR ALLONGER LA DUREE DU SEJOUR
 AU GUICHET LIMITE A TROIS FORFAIT